

Solidarisme et création de commun

Hervé Defalvard¹ et Emmanuel D'Hombres²

RESUME³

Tombée en désuétude après la Première Guerre mondiale et surtout la crise de 1929, la notion de solidarité connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. La redécouverte du mouvement solidariste (fin du XIXème- début du XXème siècle) permet notamment d'alimenter les réflexions portant sur l'idée de « commun » et sur la manière de repenser la justice sociale comme un principe d'organisation du collectif.

Spécialiste de l'Économie Sociale et Solidaire, le professeur en économie Hervé Defalvard nous a présenté les réflexions sociales de l'auteur solidariste Léon Bourgeois (1851-1925). Léon Bourgeois est l'un des pères fondateurs du solidarisme mais aussi et surtout des réformes sociales de la IIIème République qui constituent la première expression du modèle social français actuel. Aujourd'hui, Bourgeois nous apparaît aussi comme un potentiel contributeur à la pensée du commun. Il dispose en effet que les individus ont pour caractéristique majeure d'être des « individus associés », dans une situation de solidarité de fait. Au sein de celle-ci, l'individu se caractérise par une rationalité plurielle, tournée vers son intérêt matériel, d'une part, et vers son intérêt moral, d'autre part. De l'association de fait à l'association de droit, le passage implique chez Bourgeois un quasi contrat social dans lequel le paiement de la dette de chacun envers tous est au centre. Or, au sein de

¹ Hervé Defalvard est professeur en économie à l'Université Paris-Est-Marne-La-Vallée. Il a notamment publié en 2015 *La Révolution de l'économie : en 10 leçons*, http://www.editionsatelier.com/index.php?page=shop.product_details&flypage=bookshop-flypage.tpl&product_id=637&category_id=1&option=com_virtuemart&Itemid=1

² Emmanuel D'Hombres est professeur en philosophie politique à l'Institut Catholique de Lyon. En 2015, il publie son ouvrage *Du solidarisme à l'économie solidaire. Fonder et réaliser la société*, <http://www.alternatives-economiques.fr/solidarisme-a-leconomie-solidaire-fonder-realiser-societe/00009929>

³ Résumé et compte-rendu par Rachele Belinga, doctorante, CGS Mines ParisTech

l'association de fait, qui a mis en commun un même capital social, certains individus ont mieux eu accès à ce capital et en ont plus profité. Pour Léon Bourgeois, ces individus sont débiteurs à l'égard des moins chanceux, ils sont en situation de dette sociale. L'objectif alors consiste à introduire des mécanismes de justice sociale permettant aux débiteurs de s'acquitter de cette dette sociale. Ces mécanismes permettent de repenser le rapport à la production et à la propriété. Au regard du « commun », cela signifierait notamment en matière d'entreprise, la promotion du droit d'usage, en plus du droit de propriété des actionnaires ou d'autres acteurs non producteurs.

Le philosophe politique Emmanuel D'Hombres nous a quant à lui, initié aux fondements intellectuels du solidarisme et notamment à la rencontre historique entre sciences naturelles et sciences sociales. Au XIXème siècle, l'avènement de la théorie cellulaire en biologie a propulsé sur le devant de la scène intellectuelle d'alors la notion d'interdépendance. La pensée de l'organisme social en miroir de l'organisme anatomique a repris cette idée que ses nombreuses parties composantes étaient en situation d'interdépendance. L'interdépendance de fait des individus au sein du corps social est bien une situation de solidarité de fait. Le passage de cette solidarité de fait à une solidarité juridique, de même que nous l'avait exposé H. Defalvard, se fait grâce à l'idée d'une obligation congruente à l'état d'interdépendance. De là, l'obligation nous amène à l'idée de dette sociale. Ce qu'il faut noter avec E. D'Hombres, c'est la manière dont une situation positive, une anatomie du corps social, se juridicise avec le solidarisme. Ce socle commun ne permet pas de résumer les solidarismes qui se composent de courants différents, entre coopératisme, mutualisme et socialisme salarial. Il permet cependant d'expliquer comment ces solidarismes ont fait émerger politiquement un vocabulaire jusqu'alors récent et peu usité dans le langage courant, à savoir la terminologie de la « solidarité ». Ce vocable est aujourd'hui d'une grande utilité pour toute pensée du commun et en particulier pour déterminer le périmètre d'organisation de la chose commune.